

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *82 £ 10 Souds, 3 Char de Bois. De cette pension le Régent n'en perçoit que 1/3, la Commune retient le reste dont elle doit porter à compte l'intérêt, pour augmenter la fondation de cette Ecole*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *0*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *la Commune a reçu de l'ancien Gouvernement 550 £ pour la fondation de cette Ecole dont elle doit payer l'intérêt au Régent.*

c. Fondations? *autre l'intérêt Sci d'abus elle doit livrer 35 £.*

d. Caisses communales? *0*

e. Biens d'église? *0*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *0*

g. De biens-fonds? *0*

b. Ou d'autres capitaux quelconques? *De la Bourde des Pauvres 20 £*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*C'est la 2<sup>de</sup> Ecole.*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Sallens.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Un Village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De la Paroisse de Sides. Agence de Sallens.*

d. District *de Morges.*

e. Canton *Du Semur.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Il y a deux Maisons à un quart de distance.*

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Pradeville hameau de huit Maisons.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Un quart d'heure de distance.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Le nombre de huit Enfants.*

*175*  
*N° 88*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. ----- Sicre, Serolle, Molleus, et Apples

b. Leurs distances réciproques. ----- Sicre et Serolle à demi lieue Molleus et Apples à trois quarts de lieue.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, l'écriture, l'arithmétique, le chant des psaumes, le catéchisme, un recueil de passages de l'écriture, etc. des prières et les commandements de Dieu.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année excepté un mois de congé pour les moissons.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Le Vieux et Nouveau Testament, les Psaumes, Catéchisme, Postwald roman, un recueil de passages de l'écriture, et un livre de prières.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

En hiver les écoliers sont bien appliqués en été il s'écartent bien à souhaiter que plus jeunes qu'ils ne sont pas négligés à leur parents surtout par les pères.

9°. Durée de l'école chaque jour?

huit heures en hiver, et quatre en été.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

En quatre classes.

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Citoyen Pastan examinait les aspirans en présence des préposés de la Commune et les présentait lui-même devant le Juge de Paix de la Commune qui en élisait un.

b. D'où est-il?

De l'Abbaye du Saudebourg.

c. Son nom

David Philippe Golar.

( 3 )

d. Son âge. ----- 55. Ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? ----- Un enfant.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? ----- Depuis 29. Ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? ----- Régent à Echichens; auparavant il étoit Saccidaire.

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? ----- Le service de l'église qui consiste à conduire le Chant des Psaumes, à lire en chaire avant les sermons, faire des prières deux par semaine, une le dimanche matin le mardi.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles. ----- En hiver de 50. à 55.  
b. En été, } ----- En été de 12. à 20. Mais on va à une école supplémentaire le dimanche pour les plus âgés des jeunes à 1/2 lieue.

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? ----- Un Jardin de 30 Toises, un gazon de 100 Toises.

b. Quelle en est la valeur? ----- De la valeur de cent francs.

c. Source des revenus. ----- Du Jardinage.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? ----- Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les non bourgeois payent à la Commune un 1/2 de paille de blé et les adultes deux bus le tout par tête et chaque année.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? ----- Il est passable ni neuf ni vieux.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? ----- Une chambre dans la Maison Commune.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? ----- N'en loue point.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. ----- La Commune.

176

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? --- *Argent 2 1/2 L. - quarante quatorze de Sted mesure d'Orge. quatre qm. Orge et le Soix pour tout l'affouage pour de Vin.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de --- *De la Commune*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? --- *point.*
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? --- *point.*
  - c. Fondations? --- *point.*
  - d. Caisses communales? --- *point de Caisse destinée pour la pension que les biens en l'église de la Commune.*
  - e. Biens d'église? --- *point.*
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? --- *point.*
  - g. De biens-fonds? --- *On peut évaluer environ dix francs le revenu du terroir et du plantage sur 25.*
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques? --- *point.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Ceci-ci est répondu conformément à la vérité et suivant mon devoir à Ballens ce 14. Mars 1790. = D. J. J. Polak. Signé.*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Denens.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune de Denens.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Suffens. Agence de Denens.*

d. District .. .. de *Horges.*

e. Canton .. .. du *Leman.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *tout est renfermé dans le Village.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) *Il n'y en a point.*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Il n'y en a point.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *L'éloignement n'est au plus que d'environ cinq minutes.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *point.*

177  
A. 89